



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stationnement

Question écrite n° 37999

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées titulaires des macarons « GIG » ou « GIC » pour stationner leur véhicule sur les emplacements réservés à leur intention, ces derniers étant souvent occupés par les automobiles des personnes valides. Dans le cadre des actions d'information et de sensibilisation à développer pour améliorer la situation, il suggère que, dans le manuel destiné à l'apprentissage du code de la route, sur les diapositives servant à cet enseignement spécifique, ou encore lors du passage des épreuves au permis de conduire, il soit fait mention de ces emplacements, plus particulièrement auprès des futurs jeunes conducteurs, afin de les sensibiliser à la gêne occasionnée par l'utilisation abusive de ces emplacements réservés, avec le souci d'expliquer leur nécessité pour l'autonomie des personnes handicapées ou à mobilité réduite. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui communiquer les mesures qu'il envisage de prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37999

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6788

Question retirée le : 8 mai 2000 (Fin de mandat)